



**ELENA Project Factsheet**  
**Marseille Public Rail Freight Service**  
**SPFF**

<b>Localisation des investissements prévus</b>	France
<b>Bénéficiaire Final</b>	Régie Départementale des Transports des Bouches du Rhône (RDT13)
<b>Adresse du Bénéficiaire Final</b>	6 rue Ernest Prados 13090 Aix-en-Provence - France
<b>Secteur(s) d'investissement</b>	Mobilité urbaine
<b>Coût total des Services de Développement de Projets (SDP)</b>	2 636 000 EUR
<b>Cofinancement ELENA</b>	2 335 580 EUR
<b>Services de Développement de Projets financés par ELENA</b>	<p>Les services de développement de projets (SDP) financés par ELENA appuieront la mise en œuvre du programme d'investissement, qui consiste à déployer l'infrastructure de transport (c'est-à-dire des plateformes logistiques) et à acquérir les véhicules et les équipements nécessaires au service de transport urbain de marchandises prévu.</p> <p>Les services de développement de projets sont nécessaires pour assurer une élaboration et une mise en œuvre coordonnées du programme d'investissement. Ces services portent sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion de projet et coordination : une équipe de projet sera constituée au cours de la phase de développement du projet. Un soutien externe sera apporté à la gestion des contrats et à l'établissement de rapports pour la BEI ;</li> <li>• études techniques et consultations avec les parties prenantes ;</li> <li>• conseils financiers.</li> </ul>
<b>Durée des SDP</b>	T2 2023 – T1 2027
<b>Description du Programme d'Investissement</b>	<p>Le programme d'investissement concerne l'aménagement de quatre lignes ferroviaires (navettes de courte distance) et de plateformes à Saint-Martin-de-Crau, Miramas et Marseille, dans le but de créer un réseau métropolitain de transport de marchandises fiable, efficace et compétitif.</p> <p>Le projet est principalement situé dans la zone métropolitaine d'Aix-Marseille-Provence, la plus grande zone métropolitaine de France. Les services prévus devraient être opérationnels entre 2024 et 2026 (sur un réseau ferroviaire existant) selon le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ligne Fos – Saint-Martin-de-Crau : 2024</li> <li>• ligne Fos/Arles/Marseille – Gardanne : 2024</li> <li>• ligne Fos – Miramas (ZAC de Clesud) : 2025</li> <li>• ligne Miramas – Marseille : 2026</li> </ul>

<b>Montants des investissements à mobiliser</b>	108,3 millions d'EUR
<b>Description de la stratégie choisie pour mettre en œuvre le Programme d'Investissement</b>	<p>Les principales étapes et le calendrier de mise en œuvre prévoient une période de quatre ans pour le recensement et la préparation des aspects techniques, les offres et la mise en œuvre des quatre lignes de transport ferroviaire de fret.</p> <p>Une équipe de projet sera mise en place pour coordonner tous les aspects techniques et financiers nécessaires à la préparation de l'investissement final. Cette équipe sera composée d'un gestionnaire de projet, d'un concepteur opérationnel, d'un gestionnaire de contrats et d'accords et d'un responsable marketing, ainsi que d'un(e) assistant(e) administratif(ve) à temps partiel, qui n'est pas financé(e) par ELENA.</p> <p>L'équipe de projet sera assistée d'une équipe stratégique (comité de pilotage) composée d'agents de la RDT13 et de la Métropole AMP qui en assurera la cohérence et appuiera l'équipe de projet dans les domaines de compétences suivants : aménagement et urbanisme, logistique urbaine, questions juridiques, recherche de financements, analyse des besoins en matériel roulant et relations avec les différents partenaires externes.</p>
<b>Résultats escomptés des investissements prévus</b>	<p>Le projet contribue à la décarbonation des transports, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des embouteillages en facilitant le transfert modal du transport routier vers le transport ferroviaire.</p> <p>Contributions estimatives totales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduction annuelle estimée des émissions de NO<sub>x</sub> – Réductions annuelles totales de <b>11 tonnes de NO<sub>x</sub></b></li> <li>• réduction annuelle estimée des émissions de particules - Réductions annuelles totales de <b>0,22 tonne de particules</b></li> <li>• variation estimée de la part modale – <b>14 %</b> de transfert modal des poids lourds vers le rail</li> <li>• réduction des émissions de CO<sub>2</sub> – Réductions annuelles totales : <b>6 243 tonnes éq. CO<sub>2</sub></b></li> </ul> <p>Le programme d'investissement devrait créer des emplois. Il devrait créer <b>384 ETP</b> pendant la phase de construction du projet. Il devrait également créer <b>126</b> emplois permanents.</p> <p>Le programme d'investissement constituera également un exemple d'intégration du transport ferroviaire dans le système de transport urbain de marchandises, et contribuera à la mise en œuvre accélérée de nouveaux équipements technologiques dans le transport ferroviaire (par exemple, des gerbeurs fonctionnant à l'hydrogène). De ce point de vue, le projet est considéré comme ayant un impact élevé en matière de déploiement de biens et services « nouveaux sur le marché ».</p>
<b>Effet multiplicateur (x10 au minimum)</b>	46
<b>Situation actuelle</b>	Contrat signé le 21/03/2023
<b>Personne de contact chez le Bénéficiaire</b>	Rémy GARCIN – <a href="mailto:r.garcin@rdt13.fr">r.garcin@rdt13.fr</a>